

Compte-rendu de la réunion du 11 février 2016 à Fontain à 20 heures 30

Le onze février 2016 à vingt heures trente minutes, le Conseil Syndical du SIFAL s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VAGNE, Président du SIFAL, à la suite de la convocation adressée le 28 janvier 2016.

Membres présents :

Commune de Fontain : Jean-Pierre VAGNE, Michèle BOFFY, Nicolas PERRETTE

Commune d'Arguel : Claude GRESSET, André AVIS, Didier MARCHAL

Commune de La Vèze : Christian PASCAL, Sandrine DARTEVELLE, Christophe CAVEROT

Invités :

Catherine CUINET : maire de La Vèze

Martine DONEY : maire de Fontain

Secrétaire de séance : Didier MARCHAL

Monsieur le président donne lecture du compte-rendu de la réunion du 10 septembre 2015 qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le président demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour pour permettre de prendre une délibération concernant la demande de la commune de PUGEY.

Ordre du Jour :

1. Présentation de l'étude de l'AUDAB sur l'évolution des effectifs scolaires par Stéphane Porcheret
2. Budget (Compte administratif et de gestion 2015 – affectation des résultats 2015 - Budget primitif 2016 - Affectation des résultats 2016 - participation des communes 2016)
3. Choix du bureau d'études pour la rénovation du groupe scolaire
4. Demande de la commune de Pugey pour une collaboration avec le SIFAL
5. Délibérations : Compte de gestion 2015 - Compte administratif 2015 - Affectation des résultats 2015 - Budget primitif 2016 - Participation des communes 2016
6. Questions diverses

1) Présentation de l'étude de l'AUDAB

Le président accueille Mme Sophia BEKRAR et M. Stéphane Porcheret représentants de l'AUDAB. La présentation aux élus fait suite à leur demande et a pour objectif d'identifier les éléments suivants :

- Évolution démographique du SIFAL,
- Etat du parc immobilier
- Perspectives scolaires (constats et hypothèses)
- Projets de développement autour de différents scénarii

L'étude démontre une augmentation importante de la population de la commune de Fontain entre les années 1968 et 1990, celle des communes d'Arguel et de La Vèze reste stable. Le profil des trois communes est très familial.

Le rythme des naissances de ces trois communes est régulier mais peu important avec une moyenne de 17 naissances par an (données recueillies entre 2009 et 2014).

Le parc résidentiel sur l'ensemble du territoire des trois communes composé majoritairement de propriétaires, est constitué essentiellement de T5 pour les 2/3 des logements.

Les mouvements chez les propriétaires est assez important sur les 5 dernières années avec un renouvellement d'occupants représentant 25% des logements.

Nous constatons une augmentation élevée du nombre de locataires (73%) durant ces 5 dernières années notamment sur les communes de Fontain de la Vèze. Il y a eu 68 ventes entre 2010 et 2013.

L'âge moyen des nouveaux acquérants est de 37 ans.

Les perspectives scolaires :

Les effectifs de maternelle sont stables depuis 2002, en revanche, nous notons une baisse régulière pour les effectifs du primaire sur la même période.

L'étude souligne qu'actuellement il y a 2 projets d'urbanisation inscrits au PLU de la commune de Fontain pour un total de 110 logements (Un lotissement de 80 et un autre de 30).

Les communes de La Vèze et Arguel n'ont pas de projet à court et moyen terme.

1^{er} scénario : « Au fil de l'eau »

En référence à l'évolution naturelle des naissances (17 par an), le niveau des effectifs scolaires sera maintenu en dessous de 160 élèves jusqu'à 2019 puis se stabilisera jusqu'en 2024.

2^e scénario : « construction d'une trentaine de résidences »

Entre 2020 et 2024 : perspectives de 12 naissances supplémentaires ce qui amène un effectif aux alentours de 170 élèves sur le groupe scolaire.

Compte tenu de l'effectif scolaire actuel, il est possible que l'académie décide de la fermeture d'une classe amenant l'effectif par classe à 27 élèves.

Le président et les élus remercient les représentants de l'AUDAB pour les données précises transmises, elles devraient permettre une prise de décision plus éclairée.

2) Présentation du budget

2 – 1 Compte de gestion 2015

Déficit section d'investissement : - 42 900.67 €

Excédent section de fonctionnement : 21 555.83 €

Résultat de l'exercice : - 21 344.84 €

Baisse du fond de roulement, avec autofinancement de l'investissement et sans l'apport attendu de la CAF.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité

2 – 2 Compte administratif 2015

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2015	+ 220 531.07 €	+ 24 495.36 €
Dépenses 2015	- 198 975.24 €	- 67 396.03 €
Résultat net de l'exercice 2015	+ 21 555.83 €	- 42 900.67 €
Report de l'exercice 2014	+ 51 891.27 €	- 15 734.49 €
Résultat clôture 2015	+ 73 447.10 €	- 58 635.16 €

Après le retrait du président, le conseil adopte à l'unanimité le compte administratif 2015

Le Conseil Syndical détermine le besoin de financement :

En l'absence de Reste à réaliser

Déficit d'investissement	- 58 635.16 €
Besoin de financement	- 58 635.16 €

2 – 3 Affectation des résultats 2015

Solde d'exécution d'investissement reporté (déficit)	- 58 635.16 €
Excédent de fonctionnement reporté	14 811.94 €
R 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	-58 635.16 €

Le conseil syndical adopte à l'unanimité l'affectation des résultats.

2 – 4 Budget primitif 2016

Présentation des opérations nouvelles :

- + Etude rénovation Groupe Scolaire
- + JV Ingénierie suite au dépouillement de 3 offres après analyse selon les critères définis
- + Equipement scolaire : tableaux numériques, mobilier
- + Equipement péri scolaire : lave-vaisselle

Suite à la présentation de ces divers points, le budget primitif est exposé puis mis au vote.

	Dépenses	Recettes
<u>Fonctionnement</u>		
Crédits votés au titre du présent budget	258 100.00 €	243 500.00 €
Résultat de fonctionnement reporté		14 811.94 €
Total de la section fonctionnement	281 700.00 €	258 311.94 €
<u>Investissements</u>		
Crédits votés au titre du présent budget	63 400.00 €	122 135.16 €
Résultat d'investissement reporté	58 635.16 €	
Total de la section investissement	122 035.16 €	122 135.16 €

Le conseil syndical adopte à l'unanimité

3) Présentation du projet de rénovation du groupe scolaire

Cette présentation s'inscrit dans la continuité des décisions prises précédemment.

Un élu responsable du dossier, présente le retour de la consultation des bureaux d'études en charge de mener le projet de réhabilitation du groupe scolaire.

3 bureaux ont répondu à l'appel d'offres.

Le cahier des charges établi vise à :

- Rendre plus efficace l'organisation du groupe scolaire
- Procéder à d'éventuels agrandissements
- Mettre aux normes de sécurité
- Faire un audit énergétique

3 scénarii possibles :

- 1) rénovation minimale (bas niveau)
- 2) rénovation tendant vers la norme EFFIENERGIE en rendant les bâtiments économes
- 3) rénovation à hautes performances énergétiques

Le coût d'un bâtiment neuf sera également évalué (calcul au M2 ou par élève).

Parallèlement à ces travaux, il est proposé de mener une réflexion sur le mode de restauration actuel afin de l'améliorer. (Production sur place, développement de circuits d'approvisionnements courts et de proximité). Les parents d'élèves seront associés à cette réflexion.

Le bureau d'étude est JV Ingénierie tenu par Jocelyn Vendel de Montfaucon présente le meilleur rapport qualité/prix pour une somme totale de 18225€ HT. Les subventions départementales devraient couvrir environ les 2/3 par le biais de subventions.

La fin de l'étude est prévue pour fin 2016.

Les premiers éléments de l'étude seront présentés aux conseils municipaux des 3 communes à l'automne 2016.

Les travaux pourraient se réaliser dès l'été 2017.

4) Demande de la commune de Pugey pour une collaboration avec le SIFAL

Suite à un différend entre les communes de Larnod et Pugey le regroupement scolaire sera dissout en juin 2016.

Pour faire face aux difficultés générées par cette décision et afin de permettre aux enfants et aux équipes pédagogiques de ne pas être impactés par cette décision, la commune de Pugey cherche des solutions pour la rentrée de septembre 2016.

Des contacts entre cette commune et le SIFAL ont été pris pour mieux cerner la nature et l'objectif de la sollicitation.

Les élus de la commune de Pugey demandent à rejoindre le SIFAL pour permettre l'accueil d'une partie de leurs enfants. La commune de Pugey pourrait en retour, accueillir sur son site des enfants du SIFAL.

Les conseils municipaux de Fontain, Arguel et La Vèze ont été informés de cette problématique fin janvier et début février.

L'académie est attentive aux choix qui seront faits sur le périmètre des communes concernées.

Une rencontre a eu lieu entre Directeur d'académie ses services, les Maires et le SIFAL.

Une discussion s'engage entre les membres du conseil du SIFAL à partir des éléments présentés.

A l'issue de ce débat, il est rappelé l'attachement des membres du SIFAL à la notion de site scolaire unique de territoire à Fontain.

Le conseil du SIFAL accepte d'étudier la sollicitation de Pugey sur les bases suivantes :

- Accueil des élèves de la commune de Pugey sans surcoût pour les communes du SIFAL actuel
- Aucun enfant du SIFAL ne sera déplacé sur la commune de Pugey
- Positionnement de la commune de Pugey pour mener une réflexion rapide de regroupement scolaire sur un site unique de territoire.

Si un accueil temporaire semble possible il est impératif, compte tenu des réflexions menées actuellement par le SIFAL, que la commune de Pugey se positionne dans les meilleurs délais sur ses intentions vis-à-vis du SIFAL.

Nous devons tenir compte de la baisse transitoire des effectifs du SIFAL dans notre réflexion, l'inspection académique indiquant que les effectifs actuels de Fontain peuvent justifier une fermeture de classe dès la rentrée 2016.

Quel peut être le rôle de l'académie dans cette réorganisation ?

Des contacts seront engagés rapidement avec l'ensemble des acteurs concernés (Commune de Pugey, inspection académique....).

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Un débat s'engage au sein du conseil du SIFAL, les communes d'Arguel, de Fontain et de La Vèze rappellent leur attachement au SIFAL.

5) Délibérations

Objet : Vote du Compte de gestion

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2015

Vu le compte de gestion du Receveur Municipal,

Le rapport du Président entendu,

Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité, le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2015 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

Objet : Vote du Compte administratif 2015

M. Claude GRESSET, Vice-Président est élu à l'unanimité président de la séance.

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2015,
Vu le compte de gestion du Receveur Municipal,
Le rapport du Président de séance entendu,
En application de l'article L.2121-14 du CGCT, le Président Monsieur Jean-Pierre VAGNE se retire de la séance au moment du vote du compte administratif,
M. Claude GRESSET, précise que Monsieur VAGNE ne fait pas partie du quorum, que le quorum de 5 membres présents (outre le Président) est atteint pour le vote du compte administratif.
Le Conseil Syndical, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif et arrête les comptes aux résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2015	+ 220 531.07 €	+ 24 495.36 €
Dépenses 2015	- 198 975.24 €	- 67 396.03 €
Résultat net de l'exercice 2015	+ 21 555.83 €	- 42 900.67 €
Report de l'exercice 2014	+ 51 891.27 €	- 15 734.49 €
Résultat clôture 2015	+ 73 447.10 €	- 58 635.16 €

Le Conseil Syndical détermine le besoin de financement :

Déficit d'investissement	- 58 635.16 €
Besoin de financement	58 635.16 €

Objet : Affectation des résultats

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2015,
Vu le compte de gestion du Receveur Municipal,
Vu le compte administratif,
Le rapport du Président entendu,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, affecte les résultats de clôture aux comptes suivants :

Solde d'exécution d'investissement reporté (déficit)	- 58 635.16 €
Excédent de fonctionnement reporté	14 811.94 €
R 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	58 635.16 €

Objet : Vote du Budget Primitif 2016

Le rapport du Président entendu,
Le Conseil Syndical vote à l'unanimité le budget primitif 2016 dont les comptes sont les suivants :

	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	258 100.00 €	243 500.00 €
Résultat de fonctionnement reporté		14 811.94 €
Total de la section fonctionnement	258 100.00 €	258 311.94 €
Crédits votés au titre du présent budget	63 400.00 €	122 135.16 €
Résultat d'investissement reporté	58 635.16 €	
Total de la section investissement	122 035.16 €	122 135.16 €

Objet : Participation 2016

Le rapport du Président entendu,

Les Membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité :

- de fixer la participation 2016 des communes pour le fonctionnement du SIFAL à un montant total de 210 000 € qui sera appelé :
 - au mois de février 2016 pour 84 000 €
 - au mois de mai 2016 pour 63 000 €
 - au mois de septembre 2016 pour 63 000 €

Compte tenu de la présentation du budget et de l'équilibre des comptes, le bureau du SIFAL propose au conseil de :

- Faire l'acquisition des tables et chaises manquantes et à renouveler
- Faire réparer et/ou changer les équipements suivants :
 - Lave-vaisselle
 - Réfrigérateur
 - Four de réchauffe

Ces propositions ont été adoptées à l'unanimité

6) Questions diverses

+ Présentation du matériel pédagogique interactif

Les enseignants ont demandé au SIFAL un équipement de tableau numérique dans chacune des classes du groupe scolaire.

Afin de comprendre l'utilisation de ce matériel, le SIFAL a chargé l'un de ses élus de réaliser une étude chiffrée. Cet élu présente en séance le matériel.

Une enveloppe de 2860€ maximum par salle de cours est à prévoir pour un équipement complet.

L'équipe pédagogique demande l'équipement de 5 salles du groupe scolaire. Elle souhaite aussi le renouvellement de mobilier et quelques fournitures scolaires

Après discussion et étude du budget, le bureau du SIFAL propose l'équipement des classes CM2, CM1 et CE2 dans un premier temps.

La séance est levée à 0h45.